



## **Compte rendu Comité Technique « Zones Humides » Bellevigne-en-Layon - 24/05/2019**

### **Etaient présents :**

- M. BONIOU Pascal (AELB),
- Mme. ANQUETIL Hélène (AFB),
- Mme. LERAY Adeline (CEN Pays de la Loire),
- M. PIERROIS Benoît (Commune de Lys-Haut-Layon, rapporteur « Zones humides » à la CLE),
- M. DE SIMIANE Michel (Syndicat Professionnel des Propriétaires Fonciers),
- M. MAHÉ Vincent (CPIE Loire Anjou),
- M. ANDRE Marc (DDT 49),
- M. NICOLAS Yann (Fédération de pêche 49),
- M. BLANCHET Fabien (Forum des Marais Atlantique),
- Mme. Davranche Aurélie (Faculté des sciences d'Angers),
- Mme. JAOUEN Marie (SLAL),
- Mme. JONCHERAY Marie (SLAL),
- M. MOUNEREAU Laurent (SLAL),
- M. PELLETIER François (SLAL),
- M. HADJ-ABED Samy (SLAL).

### **Sont excusés/absents:**

- M. TERTRAIS Laurent (EDEN 49),
- M. GARREAU Emmanuel (Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire),
- M. BERTIN Didier (Conseil départemental de Maine-et-Loire),
- M. Guillaume MAILFERT (DREAL Pays de la Loire),
- M. DERVIEUX Jean-Jacques (Commune de Val-du-Layon),
- M. MARTIN Bastien (Syndicat Mixte de gestion du PNR Loire Anjou Touraine),
- M. MÉNARD Hervé (Commune de Chalonnes-sur-Loire).

### **Ordre du jour :**

1. Proposition d'une méthodologie de hiérarchisation des zones humides sur le SAGE Layon Aubance Louets, inspirée de celle utilisée sur le SAGE de l'Authion
2. Proposition d'une grille d'évaluation des inventaires zones humides, définit sur la base du Guide d'inventaire des Zones humides et des éléments bocagers et du Cahier des Charges type du SAGE Layon Aubance Louets

La présentation de la réunion est en annexe du présent compte-rendu.

En propos introductifs, M. Pierrois rappelle le rôle du Comité Technique Zone humide du SAGE Layon Aubance Louets qui est de proposer à la CLE :

- Un projet d'avis sur la qualité des inventaires réalisés sur le territoire du SAGE, (*Disposition 38*)
- Une méthodologie de hiérarchisation des zones humides à l'échelle du SAGE Layon Aubance Louets, (*Disposition 39*), *Stage de M2 , de 6 mois, de Mars à Août 2019*
- Un outil d'aide à la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme (*Disposition 40*),
- Un programme d'actions sur les zones humides (*Disposition 41*).

<b>1. Proposition d'une méthodologie de hiérarchisation des zones humides sur le SAGE Layon Aubance Louets</b>
--

Mme Joncheray et M. Hadj Abed présentent le cadre de l'étude de hiérarchisation des Zones humides et la méthodologie appliquée sur le SAGE Authion et citée en référence dans la disposition 39 du projet de SAGE Layon Aubance Louets révisé.

### **1) Remarques des membres du comité technique sur le protocole présenté :**

#### Remarques concernant la méthode

- Les enjeux quantitatif et qualitatif des masses d'eau n'apparaissent pas dans le protocole cité en référence. Il est rappelé que l'objectif de l'étude, pour le SAGE Layon Aubance Louets, est d'identifier les ZH dont on souhaite, en priorité, préserver ou maximiser les fonctions afin de maintenir ou atteindre le bon état des masses d'eaux.
- Le calcul de la moyenne des fonctions biologiques, hydrauliques et biogéochimique est également évoqué comme source de biais. En effet, la prise en compte d'un nombre inégal de paramètres au sein de chaque fonction, entraîne une pondération accordant plus ou moins d'influence à certains paramètres.

#### Remarques concernant les paramètres

- La double prise en compte de certains descripteurs est évoquée comme redondant. Pour exemple, le paramètre épuratoire a été pointé du doigt en raison de sa double utilisation : une fois pour le potentiel épuratoire (une zone humide doit être réceptacle), une autre fois pour le risque lié à la pollution (une zone humide ne doit pas être réceptacle).
- La subjectivité de certains paramètres est perçue comme une potentielle source de biais dans l'interprétation de la note attribuée à une zone humide.
- Le système de notation des paramètres variant dans la majorité des cas de 1 point (paramètre absent) à 3 points (paramètre présent), a été source d'interrogations en raison de l'attribution d'un point pour un paramètre absent.
- La fonction biologique est évoquée comme pouvant être décrite de manière plus fiable et plus précise, avec d'autres descripteurs. Le paramètre flore est présenté comme non exhaustif et Natura 2000 comme une donnée à dimension locale. L'exemple évoqué est de prendre en compte la typologie de chaque zone humide.

- La nécessité de faire ressortir la part contributive du potentiel des zones humides en fonction de leur position est également évoquée. Ainsi, la notion de tête de bassin versant peut être incluse dans le modèle.

## **2) Proposition de remaniement et d'amélioration de la méthode:**

Le Comité technique propose de remanier et d'améliorer la méthode :

- en croisant les fonctions des zones humides avec les enjeux quantitatifs/qualitatifs des masses d'eau,
- en retravaillant les paramètres utilisés pour calculer les fonctions des zones humides et les enjeux qualitatif et quantitatif liés aux masses d'eau,
- en évitant de prendre en compte plusieurs fois les mêmes descripteurs,
- en mettant « 0 » lorsque le paramètre est absent,
- en rééquilibrant les paramètres subjectifs et les paramètres objectifs (éviter que les descripteurs subjectifs soient majoritaires)
- en incluant des descripteurs liés à la position de la zone humide dans le bassin versant (tête de BV ...)

Calendrier :

- La liste des paramètres liés aux fonctions des zones humides et aux enjeux des masses d'eau sera transmise pour avis, en juin 2019, aux membres du Comité technique.
- Un point sur l'avancement de l'étude de hiérarchisation des zones humides sera effectué lors de la CLE du 07 juin 2019

<b>2. Proposition d'une grille d'évaluation des inventaires zones humides, définit sur la base du CCTP du SAGE Layon Aubance Louets</b>
---

Mme Joncheray présente le projet de grille d'évaluation des inventaires zones humides, définit sur la base du guide et du cahier des charges type du SAGE Layon Aubance Louets.

En référence à la page 14 du Cahier des Charges type, M. De Simiane propose que les exploitants et les propriétaires soient systématiquement informés, de la réalisation des inventaires de zones humides, en amont des visites sur leur terrain. Le terme « ou » est retiré.

Les membres du CT donnent un avis favorable au projet de grille d'évaluation des inventaires zones humides.

Calendrier :

- Le projet de grille sera soumis à validation de la CLE le 07 juin 2019